



HAL
open science

Les moniales cisterciennes de Vernaison jusqu'à la fin du XIIIe siècle

Yannick Veyrenche

► **To cite this version:**

Yannick Veyrenche. Les moniales cisterciennes de Vernaison jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Cahier de Léoncel, 1997, t. 13, pp.4-12. halshs-01851847

HAL Id: halshs-01851847

<https://shs.hal.science/halshs-01851847>

Submitted on 17 Apr 2024

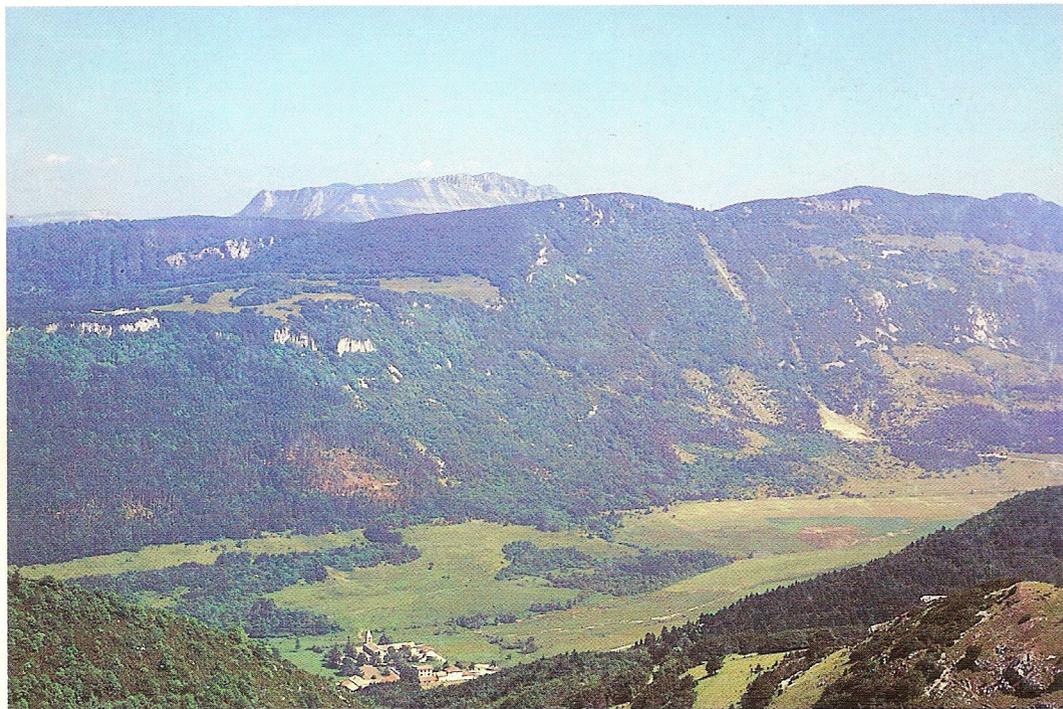
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ABBAYE DE LÉONCEL DE 1303 À 1562

*De l'affirmation de la tutelle des comtes de Valentinois
au début des guerres de religion*

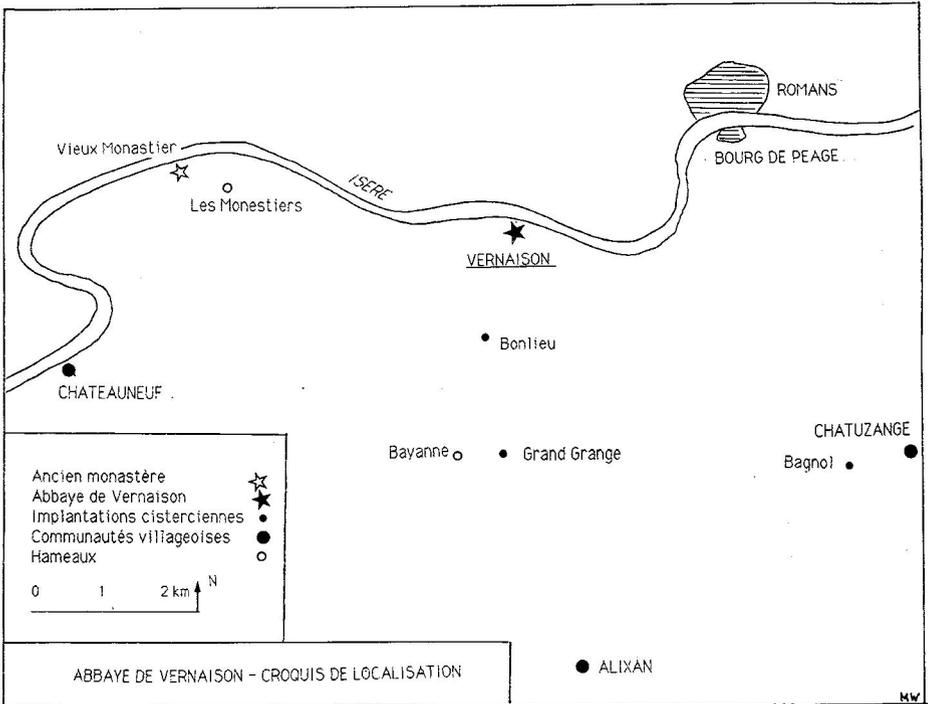
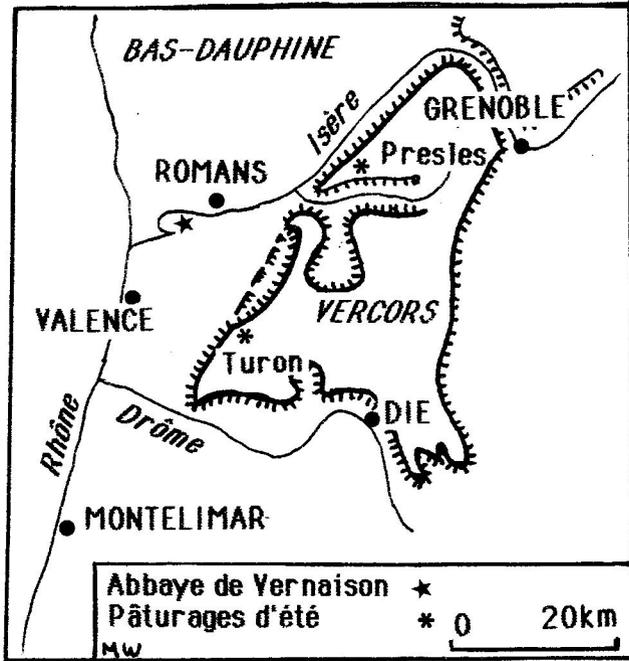
Colloque d'août 1996



REVUE DROMOISE

SOCIÉTÉ D'ARCHEOLOGIE ET DE STATISTIQUE DE LA DRÔME

N° SPÉCIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION
"LES AMIS DE LÉONCEL"



LES MONIALES CISTERCIENNES DE VERNAISON JUSQU'À LA FIN DU XIII^e SIÈCLE

Les cisterciennes sont mal connues des historiens. Le monastère de Tart, qui a surtout retenu leur attention, est certes à la tête d'une petite branche, mais cette branche rassemble de fait une minorité de monastères de cisterciennes. Une première tentative de synthèse, récente, du père Jean de la Croix Bouton a néanmoins permis de faire le point sur la question⁽¹⁾.

Ce manque d'intérêt globalement pris par la recherche historique semble tenir aux lacunes de la documentation (beaucoup de monastères de cisterciennes ont disparu au cours de la guerre de Cent Ans), mais aussi au fait que les fondations de monastères féminins, puis leur développement, étant assez tardifs dans l'ordre de Cîteaux, les historiens, davantage préoccupés par les premiers temps de l'ordre, les ont négligés. Le monastère de Vernaison⁽²⁾ n'échappe pas à cette règle : malgré un fonds d'archives important, il a peu retenu l'attention des historiens, si ce n'est celle d'Ulysse Chevalier, auteur de deux articles, une quarantaine de pages en tout, évoquant toute l'histoire du monastère disparu en 1790⁽³⁾.

Vernaison, monastère cistercien ?

La fondation de Vernaison a lieu dans un contexte de développement des moines blancs en Dauphiné. La présence cistercienne en Dauphiné est marquée au XII^e siècle par le développement des communautés masculines de Bonnevaux, de Léoncel (que la fusion avec la communauté érémitique de la Part-Dieu met à proximité immédiate du site de Vernaison) et de Valcroissant, auxquels il faut ajouter des communautés féminines qui suivent le mode de vie cistercien : Laval-Bénite, Bonnecombe (1122), Les Ayes (1142) et peut-être déjà Bonlieu-sur-Roubion. Dans ce contexte, la famille de Châteauneuf-sur-Isère, dont sont issus saint Hugues, évêque réfor-

-
- (1) J. DE LA CROIX BOUTON (dir.), *Les moniales cisterciennes*, Aiguebelle, 1986-1988, 4 volumes.
- (2) Cette communication est une synthèse de notre travail, Y. VEYRENCHÉ, *Les moniales cisterciennes de Vernaison aux XII^e et XIII^e siècles*, mémoire de maîtrise, Lyon II-Lumière, 1996.
- (3) U. CHEVALIER, «Notes historiques sur l'abbaye de Vernaison», *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, T. II, Romans, 1881, p. 15-24. Idem, «Les derniers jours de l'abbaye de Vernaison», *Bulletin...*, T. II, Romans, 1881, p. 48-56.

mateur de Grenoble et protecteur des ordres de moines blancs, et saint Hugues, abbé cistercien de Léoncel puis de Bonnevaux, peut paraître toute désignée pour être à l'origine du monastère de Vernaison. Sa part est en réalité difficile à cerner, dans la mesure où il semble que le texte qui fait indirectement état de la fondation du monastère de Commiers par Raymond, frère ou neveu de saint Hugues de Grenoble, et père de saint Hugues de Bonnevaux, soit issu d'un faux constitué au XV^e siècle⁽⁴⁾. En revanche le monastère de Commiers est mentionné pour la première fois vers 1165 dans un texte qui régit les legs pieux faits par Raymond, peu avant sa mort, à Léoncel et à Saint Ruf⁽⁵⁾.

Le premier site choisi pour la communauté, désigné dès 1249 comme le «Monastier Vieux»⁽⁶⁾, correspond sans doute actuellement à une ferme construite en contrebas du hameau «les Monestiers», à mi-pente, à environ 145 mètres d'altitude, sur le rebord septentrional d'une petite plaine délimitée au sud par un talus et au nord par l'Isère. Ce site est délaissé lorsque la communauté, dans les années 1220, choisit Vernaison⁽⁷⁾. Le motif du transfert, qu'avance la bulle du pape Honorius datée du 15 novembre 1221⁽⁸⁾, est l'inondation, tout à fait envisageable du fait de la proximité du site initial et de l'Isère, et surtout d'un phénomène de crue millénaire en 1219, lié à la rupture d'un barrage naturel sur la Romanche. Mais les transferts sont fréquents chez les cisterciens, en particulier chez les moniales : peut-être faut-il envisager d'autres motifs, étant donné l'importance du choix du site dans l'ordre, choix qui conditionne la vie spirituelle du monastère. Le nouveau site, Vernaison, est situé à environ 150 mètres d'altitude sur une terrasse de l'Isère, bien délimitée géographiquement, au nord par un méandre de l'Isère et au sud par un talus d'une trentaine de mètres qui l'isole de la plaine d'Alixan : cette petite plaine d'une centaine d'hectares est acquise en totalité au XIII^e siècle par les moniales qui s'accordent avec les différents ayants droits⁽⁹⁾. Le nouveau site du monastère est bien un site «cis-

-
- (4) Ce texte figure en tête d'un inventaire latin réalisé en 1508. Le pseudo-original disparaît sans doute au XVIII^e siècle. Voir Fonds Dauphinois (Bibliothèque municipale de Grenoble), U 5213, *Liber libertatum privilegiorum et franchiesiarum concessarum monasterio de Commercio dit Verneson* (abrégé Inventaire de 1508, vol. I), n° 1.
- (5) Charte transcrite dans U. CHEVALIER, *Cartulaire de Sainte-Marie-de-Léoncel*, s.d.n.l., (abrégé Cartulaire de Léoncel), n° 11.
- (6) *Monasterium vetus de Commercio*. Voir U. CHEVALIER, *Regeste dauphinois*, Valence 1912-1926 (abrégé *Regeste*), n° 8578 ; original : Archives de la Drôme 24 H 8, n° 77.
- (7) La communauté est transférée de nouveau en 1636, à Valence où elle reste jusqu'à sa disparition sous la Révolution.
- (8) Cette bulle qui figure au registre des papes n'est pas conservée dans les archives de Vernaison. Voir *Regeste*, n° 6613 et 6664.
- (9) Voir en particulier *Regeste*, n° 7747 ; original, 24 H 19, n° 210 et *Regeste*, n° 8751 ; original, 24 H 16, n° 181.

tercien» en ce qu'il est caractérisé par un isolement réel mais relatif étant donnée la proximité de Romans.

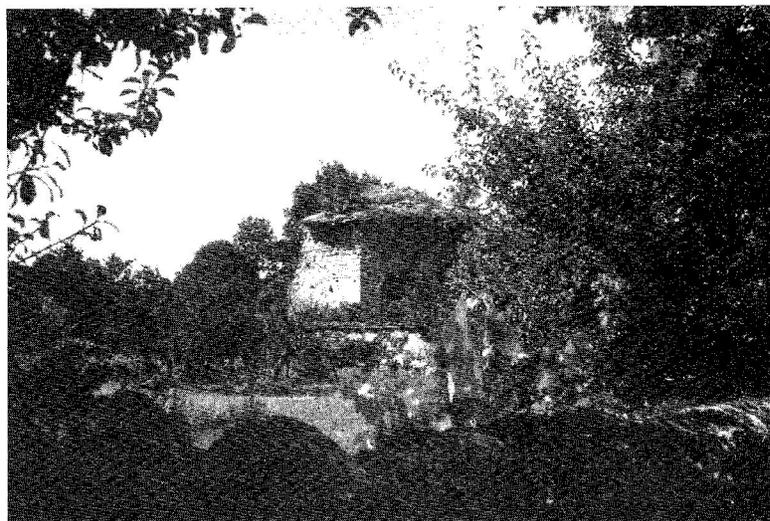
Peut-être ce transfert a-t-il été l'occasion d'un rapprochement avec l'ordre cistercien ? Plusieurs bulles pontificales concernent Vernaison⁽¹⁰⁾. Elles induisent ou évoquent toutes l'appartenance du monastère à l'ordre cistercien mais ne font aucune allusion aux modalités de cette appartenance. L'abbé de Léoncel, «père immédiat»⁽¹¹⁾ des moniales et lien entre le couvent et l'ordre cistercien, intervient en fait très rarement, essentiellement pour régler les effectifs du couvent⁽¹²⁾. L'intégration à l'ordre cistercien est donc limitée au XIII^e siècle et les religieuses de Vernaison, comme beaucoup de religieuses suivant les institutions cisterciennes (Bonlieu-sur-Roubion, Bressieux), apparaissent tardivement dans les statuts des chapitres généraux⁽¹³⁾, assez réticents quant à l'affiliation de monastères féminins⁽¹⁴⁾. La conduite des moniales cisterciennes, en définitive, semble plus avoir été au XIII^e siècle l'affaire de certains abbés en particulier que celle de l'ordre cistercien ou de ses moines⁽¹⁵⁾.

Ce n'est donc pas l'abbé de Léoncel mais la supérieure, prieure puis abbesse, qui joue un rôle primordial dans tous les actes de la pratique. En revanche, officières et moniales sont rarement mentionnées dans les actes. Nous disposons néanmoins de quelques indications sur les effectifs du couvent : 20 moniales figurent à la suite d'un acte daté de 1201⁽¹⁶⁾. Deux règle-

- (10) 1^o Bulle de Lucius III d'octobre 1185, connue seulement par un inventaire et dou-teuse. Edition de ce texte dans J. DE FONT-RÉAULX, «Lettres pontificales antérieures à 1198 concernant les provinces ecclésiastiques du sud-est», *Bulletin philologique et historique*, Paris 1973, public. 1976, p. 61-76 (pièce justificative n° IV, p.76). Voir Inventaire de 1508, vol I, n° VIII. 2^o) Bulle d'Honorius III de novembre 1221. 3^o) Bulle d'Innocent IV, du 23 janvier 1249, dont l'original est conservé dans le fonds du monastère. Elle ne figure pas au registre des papes. Voir *Regeste*, n° 8506 ; original, 24 H 3, n° 26. 4^o) Bulle d'Alexandre IV, de 1259, conservée sous forme de vidimus, qui semble concerner l'ensemble des moniales cisterciennes. Voir original, 24 H 3, n° 26.
- (11) Le terme employé est *abbatus*. Voir *Regeste*, n° 10757 ; original : 24 H 9, n° 90.
- (12) Voir Inventaire de 1508, vol. I, n° X (11 mars 1255) et n° XI (janvier 1264).
- (13) Voir J.-M. CANIVEZ, *Statuta capitulorum ordinis cisterciensis*, Louvain, 8 vol., 1933-1941. Vernaison y apparaît à partir de 1390.
- (14) Ainsi, en 1220, les abbés interdisent toute nouvelle incorporation. Surtout, ils sont très attentifs au respect de la clôture. Voir le chapitre III, «Le problème de l'incorporation à Cîteaux» dans l'ouvrage cité du père JEAN DE LA CROIX BOUTON, *Les moniales cisterciennes*.
- (15) Les rapports entre les abbés cisterciens et les différentes communautés féminines ont été évoqués dans un contexte totalement différent (le diocèse de Liège) dans l'article de S. ROISIN, «L'efflorescence cistercienne et le courant féminin de piété au XIII^e siècle», *Revue d'histoire ecclésiastique*, 39, 1943, p. 342-378.
- (16) Acte vidimé dans celui d'un accord avec les chanoines de Saint-Pierre-du-Bourg daté de 1288 (*Regeste*, n° 5759, 5760 et 13349, original 24 H 17, n° 191). Il y a peu de chances pour que les listes données à la suite d'actes de 1202 (13 moniales) et de 1207 (7 moniales) soient complètes (*Regeste*, n° 5791 et 5967, original 24 H 19, n° 203).



Vestiges de l'abbaye de Vernaison
(cliché Michel Wullschleger)



Vestiges de l'abbaye de Vernaison
(cliché Michel Wullschleger)

ments datés de 1255 et de 1264 fixent ensuite à 30 le nombre des moniales mais, avant août 1269, un nouveau texte a sans doute réduit l'effectif à 24 moniales⁽¹⁷⁾. Une charte de 1289 comporte 18 noms⁽¹⁸⁾. Toutes ces indications nous permettent de penser que le nombre des moniales croît jusque vers 1250, puis décroît au cours de la seconde partie du siècle.

Les domaines et les ressources économiques du monastère au XIII^e siècle

Une part des ressources des moniales provient de l'exploitation directe de leurs domaines, dont nous disposons d'un plan daté de 1768 (à cette époque tous les domaines sont affermés⁽¹⁹⁾). Les domaines cultivés en faire-valoir direct à la fin du XIII^e siècle semblent se concentrer dans un demi-cercle restreint, limité au nord par l'Isère. A cette époque, les moniales peuvent compter sur un contingent indéterminé de convers pour les travaux les plus rudes mais aussi, peut-être, pour la gestion des domaines⁽²⁰⁾. Le recrutement des convers, leur nombre sont du ressort de l'abbesse, conformément aux recommandations des chapitres généraux⁽²¹⁾.

La bulle du 21 janvier 1249 ne mentionne qu'une grange, Bayanne, qui existait déjà en 1223⁽²²⁾. Elle était, semble-t-il, située vers l'actuel hameau de la «Grand Grange»⁽²³⁾. Mais il faut ajouter à cette unique grange d'autres centres d'exploitation : le monastère même de Vernaison dont les terres avoisinantes, acquises systématiquement, ont pu être mises en valeur grâce à la canalisation de la source de Boissières, concédée aux moniales en 1232⁽²⁴⁾ ; le Monastier Vieux, dont les alentours font également l'objet de transactions⁽²⁵⁾. Il convient néanmoins d'insister sur la faible superficie

(17) 11 mars 1255 : Inventaire de 1508, vol. I, n° X. Janvier 1264 : Inventaire de 1508, vol. I, n° XI. Un arbitrage du 19 août 1269 mentionne un nouveau règlement réduisant à 24 le nombre des moniales (*Regeste*, n° 10757, original 24 H 9, n° 90).

(18) Voir *Regeste*, n° 13492 et 13493, original 24 H 2, n° 18.

(19) Plan conservé aux Archives de la Drôme, sous la côte 24 H 65.

(20) Sur les convers du XIII^e siècle à Vernaison, voir notre mémoire, *Les moniales de Vernaison...*, *op. cit.*, p. 82-84. Voir en général D. MOURET et J. DE LA CROIX BOUTON, «Convers et converses des moniales cisterciennes aux XIII^e-XIV^e siècles», *Cahier de Fanjeaux* n° 21, Toulouse, 1986, p. 283-310.

(21) Inventaire de 1508, vol. I, n° X (11 mars 1255). J.-M. CANIVEZ, *Statuta capitulum...*, *op. cit.*, 1254, n° 5.

(22) Voir Inventaire de 1508, vol. I, n° XXIII.

(23) Sur le plan de 1768 (24 H 65) la «Grand Grange» apparaît comme le principal domaine, ce que confirme l'examen des revenus du monastère à la Révolution. Voir U. CHEVALIER, «Les derniers jours de Vernaison», *art. cit.*

(24) *Regeste*, n° 7136, original 24 H 47, n° 278 ; *Regeste*, n° 7142, original 24 H 47, n° 278.

(25) En 1277, les moniales échangent des terres avec Pierre de Châteauneuf, damoiseau (original 24 H 8, n° 76). En 1309, le Monastier Vieux est concédé en viager à deux moniales (*Regeste*, n° 17441).

de ces domaines que les moniales parviennent sans doute à réunir en un seul tenant dès 1243, lorsque Raymond II leur cède en emphytéose la terre de Bonlieu, vraisemblablement l'ancienne «réserve» des seigneurs de Châteauneuf, pour 80 livres et une rente annuelle de 30 sétiers⁽²⁶⁾. La possession de terres et prés plus éloignés, à Bagnols notamment⁽²⁷⁾, reste limitée.

Une autre partie des ressources du monastère provient de ses troupeaux. Les sources pour le XIII^e siècle nous permettent de repérer deux zones de pâturages d'été en montagne : Presles, dans le massif des Coulmes au nord-est du Royans et, dans le mandement de Châteaouble, sur le plateau de Combovin, les pâturages dépendant de l'église Saint-Julien-de-Turon⁽²⁸⁾. La présence en plaine des troupeaux du monastère est surtout caractérisée par un pâturage extensif dans le mandement de Châteauneuf⁽²⁹⁾. Ces deux types de pâturages, en montagne et en plaine, posent chacun leur problème. Tout au long du siècle, les poussées de violence, liées en particulier à la «*guerre des évêques*», peuvent hypothéquer le mouvement estival des troupeaux vers le Vercors⁽³⁰⁾. Quant au pâturage hivernal dans le mandement de Châteauneuf, il est remis en question à la fin du siècle par l'organisation de la communauté villageoise de Châteauneuf⁽³¹⁾.

Exclue par les premiers cisterciens, l'acquisition de droits «féodaux» devient courante dans l'ordre au cours du XIII^e siècle. Le monastère de Vernaison acquiert ainsi des droits de plusieurs natures : droits sur les hommes (relativement rares), plaids et droits de mutation (s'ils vont toujours de pair avec un cens annuel, un tiers seulement des cens comportent un plaid), les cens enfin, en nature (constitués essentiellement par du blé, le seigle et

(26) *Regeste*, n° 7977, original Fonds dauphinois, R 5997.

(27) Les acquisitions connues de terres à Bagnols datent de 1253 (*Regeste*, n° 8985, copie datée de 1714 : 24 H 63), 1280 (Inventaire de 1508, vol. I, n° LVI) et 1289 (original 24 H 4, n° 48). Elles sont à la proximité immédiate des domaines de Léoncel.

(28) Presles : *Regeste*, n° 9421; Turon : Inventaire de 1508, vol. I, n° XXIII (non daté, peut-être du milieu du XIII^e siècle) et *Regeste*, n° 13888 (1291) et n° 24539 (1334).

(29) Principales concessions pour le mandement de Châteauneuf : Inventaire de 1508, vol. I, n° XXIII (1223) ; *Regeste*, n° 15260, original 24 H 16, n° 165 (1299, reprenant un acte du milieu du XIII^e siècle) ; Inventaire de 1508, vol. I, n° XXV; *Regeste*, n° 14083 et 14084, original 24 H 17, n° 189.

(30) Cette quasi permanence de la guerre nous paraît être à l'origine des chartes de protection accordées par les dauphins et la famille de Poitiers au monastère (et, surtout, à ses troupeaux), toutes rangées sous la cote 24 H 3, n° 26. Voir *Regeste*, n° 7688, n° 7788, n° 10753 et n° 11692.

(31) Le conflit avec la communauté villageoise de Châteauneuf est arbitré par l'évêque de Valence en 1292 (*Regeste*, n° 14083 et 14084 ; original : 24 H 17, n° 189). Sur un conflit similaire, M. WULLSCHLEGER, «Les cisterciens de Léoncel sur le plateau de Combe Chaude et leur conflit avec la communauté de Charpey (1284)», *Lumières et ombres sur le XIII^e siècle. De la Gervanne à la Bourne, Cahier de Léoncel n° 7*, Valence 1991, p. 46-52.

l'avoine venant loin derrière), ou en argent (dont la part croît au cours du siècle)⁽³²⁾. Si, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, les moniales n'ont sans doute pas de domaines cultivés en faire-valoir direct dans les terroirs situés au nord de l'Isère, elles y prélèvent néanmoins de nombreux cens et redevances, essentiellement dans le territoire des *castri* qui surplombent la rivière (Parnans, Peyrins, Clérieux et Mercuriol), dans la plaine même de l'Isère, de Romans au débouché de l'Herbasse, et dans les vallées d'affluents comme l'Herbasse. Les moniales ont aussi acquis des rentes au sud de l'Isère⁽³³⁾.

Monastère et lignages

Par le recrutement des moniales, le monastère entretient des rapports particuliers avec certains lignages. Les moniales et leurs supérieures semblent provenir, pour le peu qui sont identifiables, de petits lignages ruraux implantés dans une aire géographique restreinte, les marges du Royans, la plaine de Valence, le nord de l'Isère jusqu'au niveau de Saint-Donat⁽³⁴⁾. Il semble que l'entrée d'une jeune fille au monastère soit généralement suivie d'un don relativement important (une vingtaine de livres à la fin du siècle), puisque certains seigneurs sont obligés d'hypothéquer des cens au monastère⁽³⁵⁾.

Un autre rapport entre ces lignages et le monastère s'établit lorsqu'un membre de la famille fait une donation au monastère⁽³⁶⁾. La plupart des donations et legs semblent liés à une fonction d'intercession du couvent, dont les prières peuvent faciliter le salut du donateur et des siens. Cette possibilité d'intercession est renforcée quand le donateur parvient à se faire enterrer parmi les moniales, malgré l'hostilité des desservants des paroisses alentours, privés des aumônes des plus riches paroissiens⁽³⁷⁾. La nécessité

(32) Voir, à titre d'exemple, l'importance de la monnaie dans les cens légués en 1289 par l'évêque de Turin sur des terres localisées près de Peyrins (*Regeste*, n° 13492 et 13493, original 24 H 2, n° 18).

(33) Des indications plus précises sur la répartition des cens ont été données dans notre mémoire *Les Moniales cisterciennes de Vernaison...*, *op. cit.* p. 119-135.

(34) Voir notre mémoire, *Les Moniales cisterciennes de Vernaison...*, *op. cit.*, p. 76-79.

(35) C'est aussi un signe de difficultés économiques de ces familles. Ainsi, Pierre Peloux, seigneur de Rochefort, engage des cens pour l'entrée de ses filles, Chaberte en 1281 (*Regeste*, n° 12362, original 24 H 19, n° 216), puis Béatrice en 1287 (*Regeste*, n° 13090, original 34 H 8 n° 68).

(36) Les donations peuvent parfois avoir des raisons obscures, non formulées clairement comme les dettes, ou correspondre, par le truchement d'un contre-don, à une vente de fait. Il semble néanmoins qu'au XIII^e siècle le succès du droit romain implique une terminologie plus précise.

(37) Plusieurs conflits sont connus grâce à l'inventaire de 1508 (vol. I), en 1241 avec le prieur de Besayes (n° XIII), en 1245 avec le chapelain de Clérieux (n° XIV), en 1264 avec le chapelain de Saint-Martin de Peyrins (n° XV).

d'entretenir des prêtres pour célébrer les anniversaires explique la rareté des anniversaires dans la première moitié du siècle ; le problème semble avoir été résolu par l'appel occasionnel à des prêtres étrangers à la communauté⁽³⁸⁾.

Mais cette petite noblesse de la plaine de Valence, des collines du Romagnais, des bordures du Vercors, d'où proviennent moniales et donateurs, peut-elle garantir la paix du monastère ? Si, pour les arbitrages, ce sont des membres de la société régionale qui interviennent, les chartes de protection sont le fait des très grands seigneurs (dauphins, comtes de Valentinois), même si le monastère entretient plus de rapports avec des lignages en position intermédiaire comme les Châteauneuf, les Chabeuil (deux lignages qui s'effacent à la fin du siècle) ou les Cléricieux. Lorsque l'évêque de Valence acquiert la seigneurie de Châteauneuf, vers 1290, il intervient aussi parmi les grands protecteurs du monastère.

Bien qu'appartenant à un ordre qui rayonne dans tout l'Occident, les moniales cisterciennes de Vernaison sont aussi profondément ancrées dans leur région. Leur appartenance à la société régionale féodale est renforcée lorsque le monastère se détourne du faire-valoir direct pour acquérir volontairement des redevances à partir des années 1240⁽³⁹⁾. Les moniales deviennent alors pleinement les «Dames» de Vernaison...

Yannick VEYRENCHÉ
16, rue Pablo Picasso
26200 MONTÉLIMAR

(38) Voir le testament de Raymond de Châteauneuf (Inventaire de 1508, n° II)

(39) La première acquisition onéreuse volontaire a lieu le 20 juin 1240 (*Regeste*, n° 7808, original 24 H 12, n° 131). Il faut noter néanmoins que c'est dans les années 1240 que les moniales acquièrent le gros domaine de Bonlieu. Élément d'un mouvement de fond qui affecte l'ordre cistercien, l'acquisition de rentes par les moniales de Vernaison résulte aussi, selon nous, de la trop faible superficie des domaines du monastère.

*A la mémoire de Jean Collombet
et du père Jean de la Croix Bouton*

L'ABBAYE DE LÉONCEL DE 1303 À 1562

SOMMAIRE

<i>Présentation</i> par le président Pierre André	Page 1
<i>Jean de la Croix Bouton</i> par Michel Wullschleger	Page 2
<i>Les moniales cisterciennes de Vernaison jusqu'à la fin du XIII^e siècle</i> par Yannick Veyrenche	Page 4
<i>Repères pour deux siècles et demi d'histoire cistercienne</i> par Michel Wullschleger	Page 13
<i>Périls et fléaux au XIV^e siècle dans les diocèses de Valence et de Die</i> par Gérard Senger	Page 21
<i>Le comte et l'abbé. Pour une histoire de l'inscription de Léoncel dans les structures féodales du Valentinois</i> par Philippe Jossierand	Page 31
<i>Les bulles et les privilèges pontificaux accordés à Léoncel au XIV^e siècle</i> par Bernard Jobin	Page 41
<i>A propos des maisons de l'abbaye de Léoncel à Romans</i> par Pierre Valette	Page 49
<i>L'élection d'Antoine de Nerpond, abbé de Léoncel</i> par Joëlle Tardieu	Page 55
<i>Le contexte économique et social d'après les révisions des feux de 1447 et 1490</i> par Jean-Noël Couriol	Page 69
<i>Les domaines de Léoncel au "plat pays" (du XIV^e au milieu du XVI^e siècle)</i> par Christiane Boekholt	Page 76
<i>Les domaines montagnards de Valfanjouse et d'Ambel dans la première moitié du XVI^e siècle</i> par Michel Wullschleger	Page 85
<i>D'Eygluy à Sainte-Croix</i> par Michel Wullschleger	Page 88